

VOUS pouvez
agir pour
la qualité de
VOTRE eau

La pollution des ressources en eau par les pesticides est le plus souvent la conséquence de mauvaises utilisations de ces produits.

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES, C'EST PRÉSERVER L'EAU

- Prenez le temps de lire l'étiquette des produits.
- Respectez la dose prescrite. La dépasser est inutile et nuisible, notamment pour l'eau.
- Evitez de pulvériser en cas de pluie annoncée ou de vent.
- Si un bidon se renverse, utilisez de la sciure ou du sable pour absorber le liquide.
- Restez à bonne distance (min. 6 mètres) des eaux de surface (mares, étangs, rivières, ...) et des surfaces qui ne peuvent pas être traitées * (trottoirs, filets d'eau, ...).
- N'éliminez jamais un restant de produit dans un évier, à l'égout, dans les WC ou sur une surface dure. Diluez les surplus de produit et les eaux de rinçage de votre matériel et pulvérissez les sur la surface à traiter.
- Ramenez vos vieux produits et vos emballages vides au parc à conteneurs.

**DES SOLUTIONS ALTERNATIVES AUX PESTICIDES
EXISTENT, FAITES EN USAGE DES QUE POSSIBLE.**

* Plus d'information sur www.phyteauwal.be

Pour plus
d'informations
Visitez l'onglet
« Protection
des captages »
sur le site
www.spge.be

FINANCÉ PAR



WWW.SPGE.BE

COORDONNÉ PAR



WWW.PHYTEAUWAL.BE

Ne pas jeter sur la voie publique

Editeur responsable : PhyteauWal asbl - Chaussée de Namur 146 - B-5030 Gembloux | Design certise.be

LES CONTRATS CAPTAGES

**Le Contrat
captage
SWDE**

Nivelles

**Agir ensemble
pour une eau
de meilleure qualité**



Les Contrats captages, qu'est-ce que c'est ?

En Wallonie, une partie importante des masses d'eau souterraine et de surface sont altérées par le nitrate et/ou les pesticides (principalement des désherbants). Leur présence dans les eaux souterraines n'est pas sans conséquence sur la production d'eau potable. Il existe en effet des normes de potabilité qui, lorsqu'elles sont dépassées, peuvent conduire à l'installation de traitements de potabilisation très coûteux ou même, à l'abandon du captage concerné.

Afin de répondre à ces problèmes de pollution, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) a décidé de financer un nouvel outil : « **Les Contrats captages** ».

Les Contrats captages

sont des partenariats rassemblant divers acteurs qui, ensemble, définissent et mettent en œuvre des actions concrètes visant à préserver ou améliorer la qualité de l'eau de captages sensibles vis-à-vis des pollutions par les pesticides et/ou le nitrate.

Normes de potabilité des eaux souterraines

Pour les pesticides, les normes à respecter sont de :

- 0.1 µg/litre par substance active détectée soit 0.000001 g/litre ;
- 0.5 µg/litre pour la somme des substances actives détectées – soit 0.000005 g/litre.

Pour le nitrate, la norme à respecter est de :

- 50 mg/litre

Le Contrat captage SWDE

Nivelles

La galerie Baulers G2

- Exploitée par la SWDE (www.swde.be)
- Aquifère : Nappe des sables du Bruxellien
- Galerie longue de 50 mètres
- Nombre de ménages raccordés : 2.297 (Baulers : 714 + Ophain : 1.583)
- Volume prélevé en 2014 : 274.612 m³

Mesures de protection

La galerie Baulers G2 est située en périphérie de la ville de Nivelles, non loin de l'ancienne gare.

Une étude de terrain récente a mis en évidence la sensibilité de ce captage d'eau aux pollutions par les pesticides d'origine principalement non agricole. Suite à ce constat, un Contrat captage a été initié.

L'objectif principal de ce Contrat captage est :

- d'informer et de sensibiliser les personnes utilisant des pesticides à l'intérieur de la zone d'alimentation* du captage à l'impact négatif que peut avoir l'utilisation de ces produits sur la qualité de l'eau ;
- de promouvoir les alternatives aux pesticides ;
- de rappeler les bonnes pratiques d'utilisation de ces produits.

En plus des particuliers, le Contrat captage s'adresse aux entreprises implantées dans le zoning de Nivelles Sud, à Infrabel ainsi qu'aux entreprises de parcs et jardins et aux services publics d'entretien des voiries et



1. Avenue Trigodet
2. Boulevard de la résistance
3. Avenue du Centenaire
4. Chaussée de Namur

espaces verts intervenant dans la zone d'alimentation du captage*.

Durant toute la durée du Contrat captage (3 à 5 ans), un suivi renforcé de la qualité des eaux de la galerie Baulers G2 est également programmé.

* Une zone d'alimentation est l'aire géographique d'où proviennent les eaux qui alimentent un captage.

Les partenaires

